

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**OBJET :** Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la dérivation des eaux et les périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable « Les Menottes F1 » situé sur la commune de Saint-Hilaire-sur-Benaize, l'autorisation dudit ouvrage au titre du code de l'environnement, l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique, par le syndicat des eaux de la région de Fontgombault.

**PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET :** Madame Charlotte JACQUET-MARTIN, Directrice et responsable d'exploitation – Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault – 3 rue du Châtelet – 36 220 FONTGOMBAULT - Tel : 02.54.37.29.21 / 07.55.65.38.43 – courriel : direction@sierf.fr

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** Captage « Les Menottes F1 » – lieu-dit « Les Ajoncs », Saint-Hilaire-sur-Benaize (36 370) – parcelles cadastrales 39 et 40 de la section ZH

**DURÉE DE L'ENQUÊTE :** MARDI 15 FÉVRIER 2022 À 14H00 AU VENDREDI 18 MARS 2022 À 12H00 INCLUS

Le dossier d'enquête publique est consultable est déposé en mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize (siège de l'enquête publique), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-be-ep-captage-fontgombault@indre.gouv.fr](mailto:pref-be-ep-captage-fontgombault@indre.gouv.fr)

Un accès gratuit au dossier complet est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter en mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

Le dossier complet est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Operations-d-amenagement-Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite-captages-autres/Captages>

Le public pourra également obtenir des informations sur cette demande auprès de Madame Charlotte JACQUET-MARTIN, Directrice et responsable d'exploitation – Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault – 3 rue du Châtelet – 36 220 FONTGOMBAULT - Tel : 02.54.37.29.21 / 07.55.65.38.43 – courriel : direction@sierf.fr

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** M. Dominique LAMOTTE a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize aux jours et heures suivants :

- mardi 15 février 2022 de 14h00 à 17h00,
- samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 3 mars 2022 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 9 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 18 mars 2022 de 9h00 à 12h00.

La mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize sera exceptionnellement ouverte le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 3 mars 2022 de 14h00 à 17h00.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale, à la mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize ou par voie électronique à l'adresse susvisée, **au plus tard le vendredi 18 mars 2022 à 12h00 inclus.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la décision finale à la mairie de Saint-Hilaire-sur-Benaize, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement, et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre.